

**Réalisation d'une route de contournement  
de la ville de Châtel-St-Denis**

---

**Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 8 mai 2007 (BGC p. 619), les députés Joe Genoud et Denis Grandjean demandent que soient prises des mesures pour désengorger et maintenir la qualité de vie au centre de Châtel-St-Denis, afin d'assurer une meilleure sécurité et pour ouvrir de nouvelles zones d'habitation et de nouvelles zones industrielles.

Cette demande est motivée par la très forte croissance, caractérisée entre autre par une explosion des constructions, dont bénéficient Châtel-St-Denis et la Veveyse, par la proximité de la Riviera vaudoise et par la présence de l'autoroute A12, facteurs qui vont contribuer à maintenir à futur le développement actuel dans cette région.

Les députés Joe Genoud et Denis Grandjean demandent que soit effectuée une étude pour la réalisation de la route de contournement de Châtel-St-Denis et que cette dernière fasse partie des priorités du canton, tout en étant conscients que le canton est chargé en grands projets routiers : contournement de Bulle, pont de la Poya, route Romont–Vaulruz, contournement de Düdingen et liaison Marly–Posieux. Les postulants sont aussi d'avis que l'étude d'un tunnel sous la colline de Montimbert, au sud de la ville, devrait être réalisée. Ce tunnel permettrait la création d'une liaison directe depuis la sortie de la semi-autoroute de Châtel-St-Denis à la route de Bossonnens.

**Réponse du Conseil d'Etat**

Il est indéniable que le sud du canton, et plus particulièrement la région de Châtel-St-Denis, bénéficie depuis quelques années d'une forte croissance, favorisée par la présence du bassin lémanique tout proche et de voies de communication performantes. Le Conseil d'Etat est conscient de cette situation. Il a du reste soutenu, avec le canton de Vaud, la remise à neuf du tronçon autoroutier de l'A12 situé entre Vevey, Châtel-St-Denis et Semsales, en 2006 et 2007.

De son côté, le Service des autoroutes est intervenu auprès de la Confédération pour qu'un giratoire soit réalisé sur la bretelle autoroutière de la jonction de Châtel-St-Denis, afin de sécuriser et de faciliter l'accès du trafic de l'A12 aux zones industrielles proches. Réalisé en automne 2006, ce giratoire, bien qu'actuellement sous une forme provisoire, a déjà contribué grandement à la réduction du nombre d'accidents constatés depuis plusieurs années à cet endroit.

En ce qui concerne la réalisation d'une étude pour une route de contournement, plus particulièrement d'un tunnel sous la colline de Montimbert pour réaliser une liaison depuis la sortie de la semi-autoroute de Châtel-St-Denis directement jusqu'à la route de Bossonnens, le Conseil d'Etat se prononce comme suit :

Les services de l'Etat ont certes déjà effectué quelques pré-études d'avant-projet pour s'assurer succinctement de la faisabilité d'une route de contournement de Châtel-St-Denis, y compris pour la solution d'un tunnel sous la colline de Montimbert. En 1973, un contournement de la ville par l'est avait été étudié par le Service des ponts et chaussées.

Toutefois, il faut relever qu'il n'existe à ce stade aucune étude de trafic, ni de variantes de tracés, démontrant l'attractivité et la faisabilité économique d'une route de contournement, ainsi que sa cohérence avec le concept de circulation de l'agglomération de Châtel-St-Denis et de la région.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter partiellement le postulat et de charger le Service des ponts et chaussées d'effectuer une étude d'opportunité, conduite selon les critères du développement durable, et dont les conclusions diront si les études d'une route de contournement de Châtel-St-Denis devraient être entreprises.

Fribourg, le 18 mars 2008